

HOTEL DE VILLE,

Construction, à même le fonds d'emprunt municipal, 22.

HYPOTHEQUE,

Vente de terre pour cotisations les purgera de tous privilèges et hypothèques dues, 89.

IBERVILLE,

Erigé en ville, 134.

INCENDIES,

Règlements des conseils de ville et village, relativement aux incendies, 30.

Pour prévenir les vols aux incendies, 31.

Des pompes à incendies pourront être achetées, 31.

Indemnité &c., aux personnes blessées aux, 31.

Des maisons pourront être démolies, 31, 32.

INDEMNISATION,

Pour les dommages causés par des émeutiers, 22.

Pour les terrains pris pour des chemins, ponts, etc., 67.

A raison de changement de niveau des trottoirs, 30.

Pour propriétés détruites pour arrêter les incendies, 22.

INGENIEURS,

Sujets à cotisation, 81.

INSPECTEURS DES CHEMINS,

Leurs arrondissements, 27.

Nommés par les conseils locaux, 18.

Ils traceront les chemins d'hiver, 55.

Leurs pouvoirs relativement aux chemins de glace, 56.

INSPECTEURS DES CHEMINS,

Leurs devoirs, 64.

Pourront entrer sur les terres après avoir donné avis, 64.

Ils visiteront les chemins de leur division, 65.

Ils feront rapport de l'état des chemins au conseil, 65.

Ils feront enlever les embarras et nuisances dans les chemins, 65.

Amende contre les inspecteurs pour défaut de remplir les devoirs de leur charge, 91.

INSPECTEURS DE CLOTURES ET FOSSÉS, &c.

Seront nommés par les conseils locaux, 18.

INTÉRÊT,

Taux, 21, 83.

INTERPRÉTATION,

De certains termes, 3, 4.

L'acte d'interprétation, 3.

Les règles de l'acte d'interprétation s'appliqueront aux formules, 103.

Clause d' 3.

ISLES DE LA MAGDELEINE,

Une municipalité séparée, 104.

ISLE D'ORLEANS,

Un comté municipal distinct, 134.

IVROGNES,

Punition des, 33, 129.

JARDINS,

Chemins ne seront pas tracés à travers les, 55, 69.

JEU,

Règlements pour empêcher, 28.

JOURNALIERS,

Conduite des, 32.

JUGE DE PAIX,

L'officier principal d'un conseil sera *ex-officio* juge de paix, 11.

Pouvoirs des juges de paix relativement aux embarras et nuisances dans les chemins, 66.

JUGEMENTS,

Contre un secrétaire trésorier, 16.

— les municipalités, 97.

Le secrétaire trésorier tiendra un répertoire des, 16.

JUGES,

Seront sujets à cotisation, 81.

JUSTICE, (ADMINISTRATION DE LA)

Pour le maintien, 134.

LANGUE,

De la publication des avis, règlements, etc., 7.

LICENCES,

De traverses accordées par tout conseil municipal pour pas plus d'un an, 20.

D'auberges, restrictions, 25.

Somme payable pour licence d'auberge, 25.

D'auberges ne sera pas accordées par l'inspecteur du Revenu en certains cas, 25.

Pour exhibitions publiques, 27.

Aux colporteurs, 28.

Aux commerçants, etc., 28.

LIQUEURS FORTES,

Vente réglée par les conseils de comté, 25.

Prohibition par les conseils locaux, 26.

LIVRES DE POLL,

Il sera tenu un livre de poll, s'il y a plus de sept candidats, 38.

Les livres de poll seront remis au préfet qui les transmettra au secrétaire-trésorier de comté avec un certificat de l'avis d'élection, 39.

LIVRES ET PAPIERS, ETC.,

Livraison des, 49, 50.

LOCATAIRE,

Tenu aux travaux des chemins, etc., résultant de leur non-exécution, sans recours contre le propriétaire, 82.

Substitué aux droits de la municipalité, 82.